

27 juin 2013

Cellules de rattrapage à Fleury-Mérogis

REPORTAGE. La région Ile-de-France lance un programme pour aider les détenus à poursuivre des études supérieures. Rencontre.

Par **VÉRONIQUE SOULÉ**

«J'ai jamais été branché école, je suis un manuel. J'ai été jusqu'au BEP [brevet d'enseignement professionnel, ndlr] menuiserie et après, j'ai travaillé à la Poste. Si on m'avait dit un jour que je retournerais à l'école, en plus alors que je suis en prison...» Pierre (1), 30 ans, s'étonne lui-même. Un an après son incarcération à Fleury-Mérogis, il a décroché le DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires), l'équivalent du bac pour des personnes sorties du système scolaire. Et aujourd'hui, il fait une demande pour s'inscrire en licence d'histoire - «j'aime bien cette matière, ma sœur a une maîtrise»

Assis derrière un bureau, Pierre a l'air moins intimidé que les deux autres détenus à côté de lui, étudiants également, par la nuée de visiteurs officiels et de journalistes qui se pressent dans la salle de classe de la prison. Manifestement heureux d'échanger, il raconte en détail son emploi du temps : «Lundi matin, j'ai histoire ; l'après-midi cercle de lecture ; mardi matin, c'est la philo», etc. «Etudier en prison, c'est une chance à saisir parce que le scolaire, c'est jamais perdu, dit-il. En sortant, je vais reprendre le travail, ça peut aider.» «C'est aussi une manière de prouver que malgré les erreurs de parcours, on est capable de faire quelque chose», ajoute ce détenu à l'expression châtiée.

La direction de la maison d'arrêt, qui abrite 3 931 prisonniers, a autorisé cette visite - chose rare - pour marquer le lancement d'un dispositif, unique en France, destiné à encourager les études supérieures derrière les barreaux. Financé par le conseil régional d'Ile-de-France, le programme comporte trois volets : une bourse mensuelle de 200 euros maximum pour les détenus étudiants, la gratuité de l'inscription à la fac, enfin l'achat d'ouvrages universitaires à hauteur de 150 euros par personne ainsi que la participation à l'équipement informatique de la prison.

Les détenus qui suivent des études supérieures ou qui préparent le bac, inclus dans le dispositif, constituent une petite minorité - moins de 10% de tous ceux scolarisés. La raison principale : la grande majorité de la population carcérale a un niveau d'éducation très bas. Près d'un sur dix ne parle pas ou mal le français. L'essentiel des formations dispensées concerne donc la lutte contre l'illettrisme, l'apprentissage de la langue ou la remise à niveau en primaire.

«Réinsertion». Pour Isabelle This Saint-Jean, la vice-présidente (PS) du conseil régional en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, il fallait lever les nombreux obstacles qui pèsent en prison sur les études, notamment les plus poussées : la nécessité de travailler pour «cantiner» (acheter cigarettes, savon, dentifrice, etc.) pour rembourser la

27 juin 2013

Cellules de rattrapage à Fleury-Mérogis

REPORTAGE. La région Ile-de-France lance un programme pour aider les détenus à poursuivre des études supérieures. Rencontre.

Par **VÉRONIQUE SOULÉ**

«J'ai jamais été branché école, je suis un manuel. J'ai été jusqu'au BEP [brevet d'enseignement professionnel, ndlr] menuiserie et après, j'ai travaillé à la Poste. Si on m'avait dit un jour que je retournerais à l'école, en plus alors que je suis en prison...» Pierre (1), 30 ans, s'étonne lui-même. Un an après son incarcération à Fleury-Mérogis, il a décroché le DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires), l'équivalent du bac pour des personnes sorties du système scolaire. Et aujourd'hui, il fait une demande pour s'inscrire en licence d'histoire - *«j'aime bien cette matière, ma sœur a une maîtrise»*.

Assis derrière un bureau, Pierre a l'air moins intimidé que les deux autres détenus à côté de lui, étudiants également, par la nuée de visiteurs officiels et de journalistes qui se pressent dans la salle de classe de la prison. Manifestement heureux d'échanger, il raconte en détail son emploi du temps : *«Lundi matin, j'ai histoire ; l'après-midi cercle de lecture ; mardi matin, c'est la philo»*, etc. *«Etudier en prison, c'est une chance à saisir parce que le scolaire, c'est jamais perdu, dit-il. En sortant, je vais reprendre le travail, ça peut aider.»* *«C'est aussi une manière de prouver que malgré les erreurs de parcours, on est capable de faire quelque chose»*, ajoute ce détenu à l'expression châtiée.

La direction de la maison d'arrêt, qui abrite 3 931 prisonniers, a autorisé cette visite - chose rare - pour marquer le lancement d'un dispositif, unique en France, destiné à encourager les études supérieures derrière les barreaux. Financé par le conseil régional d'Ile-de-France, le programme comporte trois volets : une bourse mensuelle de 200 euros maximum pour les détenus étudiants, la gratuité de l'inscription à la fac, enfin l'achat d'ouvrages universitaires à hauteur de 150 euros par personne ainsi que la participation à l'équipement informatique de la prison.

Les détenus qui suivent des études supérieures ou qui préparent le bac, inclus dans le dispositif, constituent une petite minorité - moins de 10% de tous ceux scolarisés. La raison principale : la grande majorité de la population carcérale a un niveau d'éducation très bas. Près d'un sur dix ne parle pas ou mal le français. L'essentiel des formations dispensées concerne donc la lutte contre l'illettrisme, l'apprentissage de la langue ou la remise à niveau en primaire.

«Réinsertion». Pour Isabelle This Saint-Jean, la vice-présidente (PS) du conseil régional en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, il fallait lever les nombreux obstacles qui pèsent en prison sur les études, notamment les plus poussées : la nécessité de travailler pour «cantiner» (acheter cigarettes, savon, dentifrice, etc.) pour rembourser la

partie civile ou pour aider leurs familles, le manque d'ouvrages, très coûteux au niveau universitaire, enfin le sous-équipement informatique et l'interdiction d'accès à Internet.

«Le savoir et la connaissance ont une valeur émancipatrice, et qui plus que les détenus en ont besoin ?» a expliqué l'élue lors de la présentation du dispositif à Fleury en présence de toutes les parties : les services pénitentiaires, le ministère de la Justice, le rectorat de Versailles, l'université Paris-Est Marne-la-Vallée (qui a une convention avec la maison d'arrêt), etc. *«Ils ont droit à l'éducation comme tout le monde, poursuit l'élue, et la poursuite d'études supérieures est une garantie de réinsertion, car le diplôme protège du chômage. En outre, cela peut aider les détenus dans la compréhension de leur situation.»*

Kevin, 21 ans, a eu son bac S l'an dernier. Dès son arrivée à la maison d'arrêt, il s'est inscrit par correspondance à un BTS (brevet de technicien supérieur) informatique de gestion. *«C'est très dur, explique-t-il, je le fais par le Cned. Je reçois les cours et les exercices sur papier. Il y a beaucoup de travail à faire seul.»* Pour les matières générales (maths, anglais, gestion...), Kevin descend suivre des cours au centre scolaire de son bâtiment, le «tripade D1». Pour l'informatique, il profite de la salle d'ordinateurs. *«Mais on manque de logiciels»*, déplore le jeune homme qui voudrait devenir ingénieur informaticien.

A Fleury-Mérogis, entre 600 et 800 détenus suivent des cours chaque semaine. La maison d'arrêt compte six «écoles» réparties dans les quatre bâtiments réservés aux hommes, dans celui des mineurs et dans celui des femmes (au nombre de 300). Une soixantaine d'enseignants - essentiellement de l'Education nationale et quelques universitaires - y dispensent des cours. Une trentaine d'étudiants du Genepi (Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées) leur prêtent main-forte, ainsi que trois élèves polytechniciens, qui assurent notamment des stages d'informatique et qui accompagnent les étudiants.

Kevin n'a pas la chance de Pierre : il est dans une cellule à deux - moins de 15 m² à partager avec son codétenu. *«Il ne fait pas d'études et on se doit le respect mutuel, dit-il, alors, quand la table basse est occupée et le dessus du frigo aussi, je n'ai plus de place pour étaler mes livres et mes cahiers.»*

Dans le dispositif, il est prévu que les détenus soient en cellule individuelle. Mais comme toutes les prisons de France, Fleury est surpeuplée - avec un taux d'occupation de 159% selon son directeur. L'administration pénitentiaire s'est aussi engagée à ne pas transférer des détenus en formation. Afin de leur permettre de suivre des cours à distance, des cellules câblées vont par ailleurs être installées grâce au financement de la région. *«La personne détenue disposera d'un ordinateur. Grâce à un code, elle aura accès à un serveur et trouvera des cours que l'on aura téléchargés au préalable, explique Virginie Pavard, directrice de l'enseignement scolaire à Fleury. Le Web leur reste interdit.»*

Sélection. Le dispositif est lancé pour un an, et comptera 100 personnes maximum. S'il est jugé probant, il sera progressivement étendu. Un comité de sélection va retenir les candidats. *«On arrivera sans problème à 100, estime Virgine Pavard. Cette année, une dizaine passe le bac et une vingtaine le DAEU. Ils sont en réalité quatre fois plus à suivre les cours. Mais ils ne présentent pas l'examen, souvent par manque d'estime de soi. Beaucoup ont des histoires scolaires très douloureuses.»* Fred, 45 ans, mécanicien auto de

profession, a arrêté l'école en première, en 1986. Cette année, il a passé le DAEU à Fleury-Mérogis, mais il l'a raté. Il est décidé à le retenter. *«Si je l'ai, dit-il, je ferai de la philo après. J'aime discuter des sujets.»* Il n'envisage pas un instant d'arrêter : *«Les études en prison, ça me fait exister et ça permet de mieux vivre.»*

(1) Les prénoms ont été changés.

27 juin 2013

«Cela peut être un moyen de se sauver»

INTERVIEW. La sociologue Fanny Salane souligne l'apport positif de la reprise d'études :

Par **SONYA FAURE**

Fanny Salane est maître de conférences à l'université de Paris Ouest-Nanterre-la Défense. Elle a consacré sa thèse aux études supérieures en prison (1).

Quel est le profil des détenus étudiants ?

Ils sont avant tout très peu nombreux : un quart des détenus est scolarisé et, parmi eux, 1,5 à 2% suivent un BTS ou un cursus universitaire - soit 300 personnes environ. Avant la prison, ils avaient, en moyenne, un meilleur niveau scolaire et venaient d'un milieu d'origine plus favorisé que les autres détenus. Ils sont souvent condamnés à des peines très lourdes.

Quelles sont leurs motivations ?

En prison, on se résume bien souvent à un numéro d'écrou. Les études sont une manière de se prémunir de cette réduction d'identité. Les détenus issus d'un milieu plus favorisé y trouvent le moyen de se raccrocher à ce qu'ils étaient avant, de maintenir un niveau intellectuel face à la prison «*abêtissante*», le mot revient souvent. Pour d'autres, il s'agit de se construire une nouvelle identité : «*La personne que j'ai été n'a plus lieu d'être, elle n'existe plus.*» Il s'agit alors d'une conversion rédemptrice. Enfin, les études peuvent être un moyen de se sauver. La connaissance, les découvertes, l'entrée dans les textes permettent de se maintenir en vie - physique ou psychique - après le choc de l'incarcération ou du verdict. Des détenus passent même d'une béquille chimique à une reprise d'études. Certains ne sortent plus en promenade, travaillent la nuit.

L'objectif d'une réinsertion professionnelle semble secondaire...

La vision de la sortie est tellement éloignée, irréaliste pour ces détenus condamnés à de longues peines... En revanche, ils ont une perception affinée des difficultés qu'ils rencontreront pour trouver un travail à leur sortie. Certains jeunes en profitent pour se réorienter, mais beaucoup de personnes incarcérées veulent combler les retards de leur parcours scolaire.

A quels obstacles se heurtent-ils ?

En prison, la logique sécuritaire prime sur la logique scolaire. Aux contraintes inhérentes à la détention (déplacements compliqués, promiscuité, temps haché, bruit, intrusions permanentes dans la cellule) s'ajoutent des difficultés spécifiques aux études. Les livres, objets de suspicion, sont fouillés, rentrent ou ne rentrent pas, ou en retard. Les stylos à encre sont interdits dans certains établissements, et pas dans d'autres. Des détenus avouent avoir fait passer des correcteurs (interdits en prison) par le parloir...

La situation évolue doucement sur l'ordinateur et l'accès à Internet : des établissements expérimentent l'accès à certains sites ciblés ou les mails entre étudiants... La poursuite d'études est un levier aux mains de l'administration pénitentiaire. «*Tu fermes ta gueule, tu as tes livres. Tu ne fermes pas ta gueule, tu ne*

les as pas», dit l'un d'eux.

A contrario, certains personnels encouragent les étudiants. Je me souviens d'un directeur qui avait tout fait pour que l'un d'eux fasse son stage de BTS informatique au sein de la prison.

Quid de l'ambivalence qu'entretiennent ces détenus étudiants avec la prison ?

Ils doivent donner les gages du «bon détenu», répondre aux attentes de l'administration qui, elle, préfère les études professionnalisantes à la curiosité intellectuelle. Mais certains vivent leurs études comme une résistance : *«Ils n'ont pas réussi à me briser, je le montre par mes études.»*

Vous n'avez pas étudié l'utilité de ces cursus à la sortie. Pourquoi ?

Ce que mon enquête a démontré, c'est justement l'aspect non utilitaire des études supérieures en prison, aux yeux des détenus. Peut-être qu'elles ne leur serviront pas à trouver un travail. Ce qui est sûr, c'est qu'elles leur permettent d'approprier le temps, de recréer du lien avec l'extérieur, notamment avec les enseignants. Les études les aident à prendre conscience que leur vie ne se réduit pas à l'inutilité ou à l'échec.

(1) «Etre étudiant en prison, l'évasion par le haut», la Documentation française, 256 pp., 20,90 €.

27 juin 2013

Repères. Prison/Education

REPÈRES.

45,6 %

des détenus sont sans diplôme et 85 % ne dépassent pas le niveau CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ; parmi ceux qui sont scolarisés, 63 % suivent des remises à niveau de primaire ou des cours d'alphabétisation.

Un dispositif novateur

Le conseil régional d'Ile-de-France lance un programme unique d'aide aux études supérieures en prison, bac compris - bourse d'études mensuelle de 200 euros, gratuité de l'inscription, aide aux achats de livres et à l'informatique. Il subventionne aussi la section des «étudiants empêchés» de l'université Paris-Diderot.